

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LACOSTE

Le public est informé que, par arrêté municipal, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Règlement Local de Publicité (RLP).

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du

Lundi 03 septembre au Jeudi 04 octobre 2018 inclus.

La révision du Règlement Local de Publicité a pour objectif de :

- Prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage...)

- Lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon révisée.

- Prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement privilégié du centre ancien, des entrées de ville et des axes structurants.

- Prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés.

- Proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels.

- Prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières années, sur la commune.

M. Mathias HAUPTMANN Maire de la commune de LACOSTE est responsable du projet.

Les informations relatives aux projets peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes .

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00.**

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour une consultation du dossier en version numérique. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune www.lacoste-84.com

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du Règlement Local de Publicité et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante :

urbanisme@lacoste-84.com avec mention de l'objet du courriel suivant : « Observations RLP pour commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- le lundi 3 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 21 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- le mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 4 octobre 2018 de 13h00 à 16h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture que sur le site internet de la commune : www.lacoste-84.com .

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant : www.lacoste-84.com

Les personnes intéressées peuvent, sur demande et à leurs frais, obtenir communication de ces pièces.

Après l'enquête publique le projet de révision du règlement local de publicité, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.